

Lot n° : **5**
 Section : 166 BD
 N° : -

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DES SABLES D'OLONNE

16, rue des Paludiers

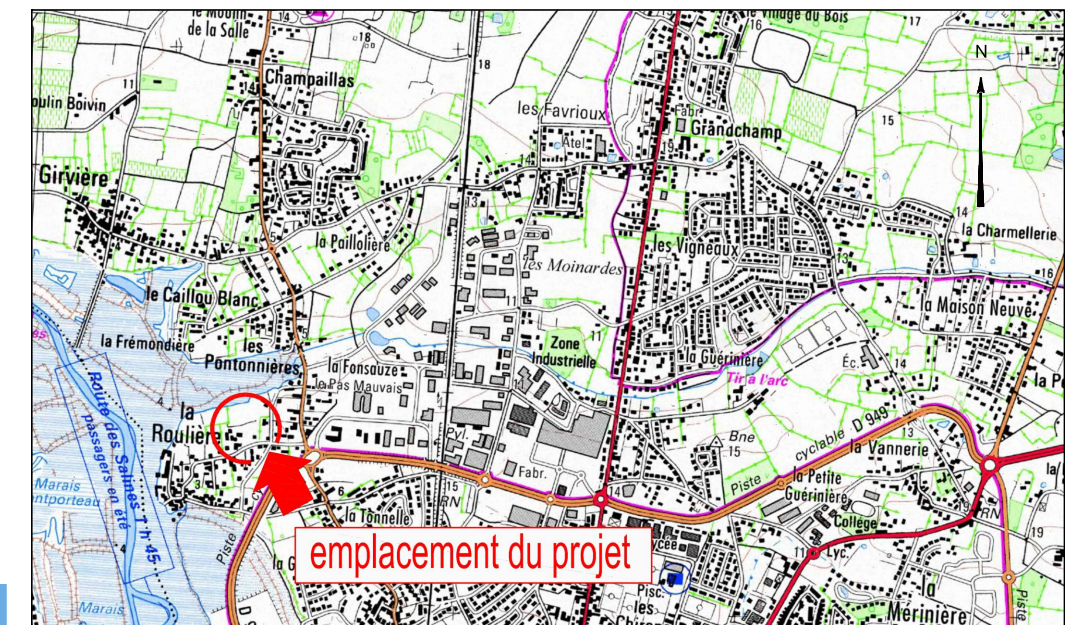
Lotissement à usage principal d'habitation " Les Paludiers "

autorisé par arrêté N°PA 085 194 20 A0012 du 12 novembre 2020

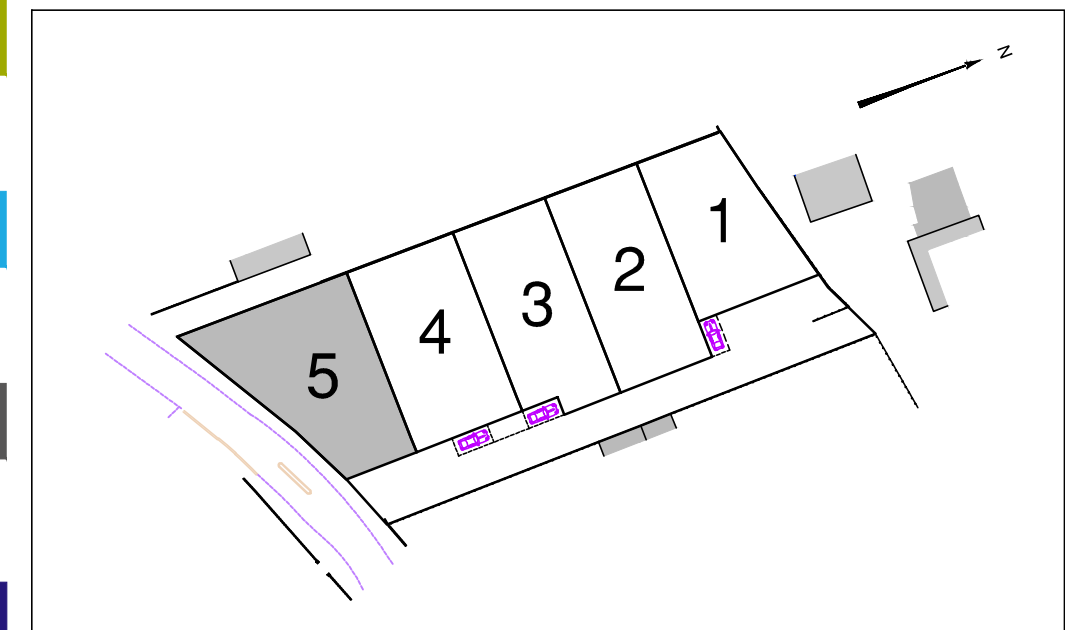
Superficie : 426m²
 Superficie de plancher maximale : 240m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



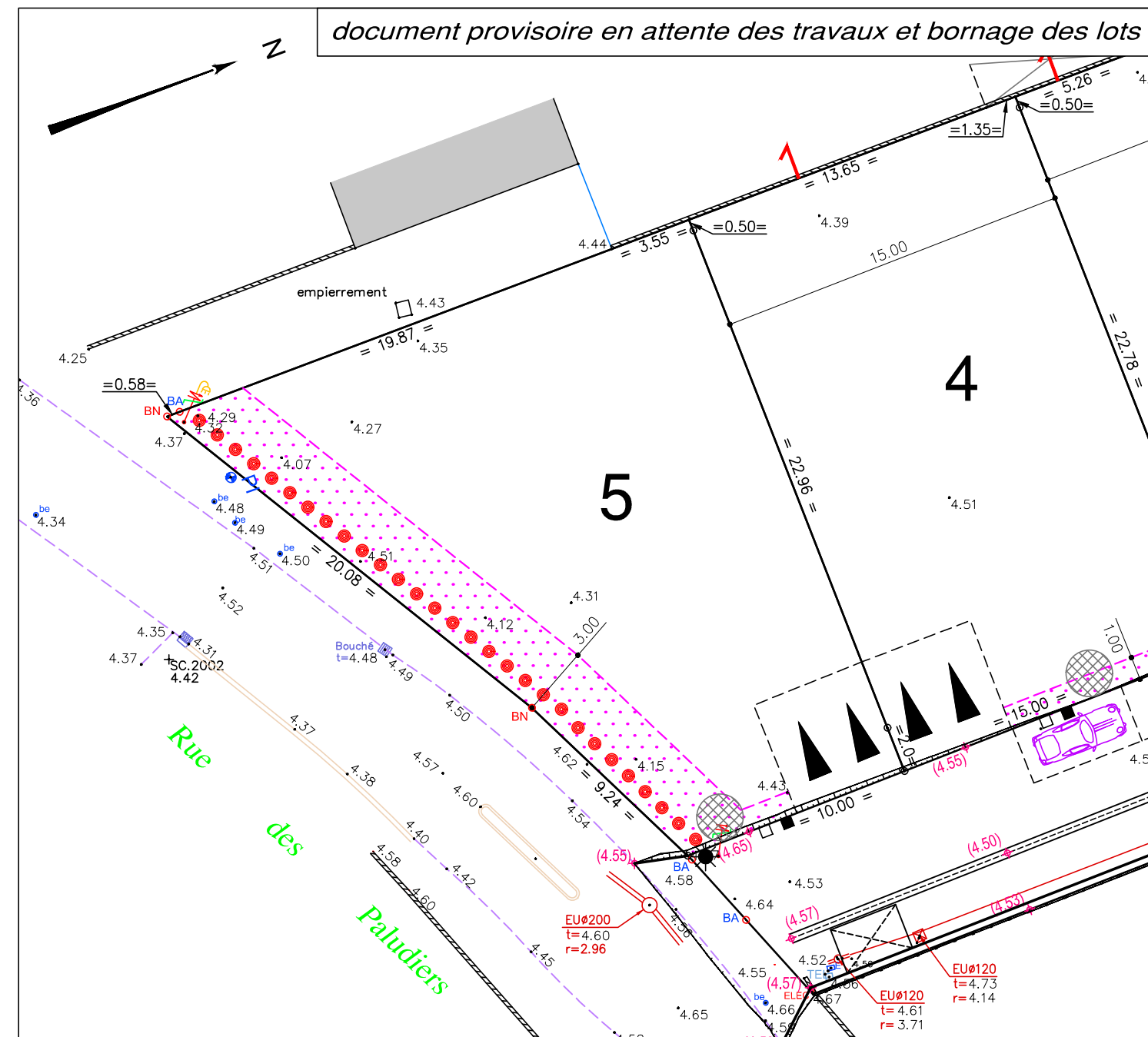
PLAN D'ENSEMBLE



Maître d'Ouvrage
LODGIM
 AMÉNAGEUR • LOTISSEUR
 LODGIM
 Carrefour de la Croisée
 Port Bourgenay
 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

Architecte DPLG
Di Concept
 Sébastien BLANDIN-BOISSEAU
 Architecte D.P.L.G.
 1691 Av. De L'Atlantique
 85440 Talmont Saint Hilaire
 Tél. : 02 44 41 22 84
 Port. : 06 83 46 06 89
 Contact : adiconcept@isfr.fr

GÉOUEST
 DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr
 11A Impasse de la Gabare
 85340 LES SABLES D'OLONNE
 Tél. 02 51 23 85 52 - lessablesdolonne@geouest.fr



LEGENDE

- Zone non constructible
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement)
- Végétation existante conservée
- Signe d'appartenance (mur, clôture, ...)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- +(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 2.95 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 3.40 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/ téléphone et du citerneau AEP
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

